



Compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2008

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Bernard Rossier (maire). 14 conseillers présents. Etait excusé monsieur Vincent Petit-Liaudon qui avait donné procuration à mademoiselle Marine Chalayer.

Secrétaire de séance : monsieur Ladislas Potocki

Le compte rendu de la séance du 2 octobre 2008 a été approuvé à l'unanimité

Passeports Biométriques

La commune s'est portée candidate pour accueillir un station délivrant les passeports biométriques. Elle sera mise en service courant 2009. Une station mobile sera aussi disponible sur le département pour faciliter les demandes des personnes à mobilité réduite. Le personnel communal sera formé à son utilisation. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les deux conventions avec la préfecture pour ces stations.

Travaux du Presbytère

La première réunion de chantier aura lieu le vendredi 7 novembre pour lancer celui-ci. Le montant des travaux pour la partie communale se monte à 159 220,63 euros avec une partie d'autofinancement de 27 sur l'ensemble des frais (travaux + frais annexes), le reste étant pris en charge par diverses subventions.

Le conseil accepte le rapport d'analyse présenté par l'architecte ainsi que le choix des entreprises à l'unanimité.

Le maire rappelle la nécessité de souscrire un contrat d'assurance dommage ouvrages pour assurer ce bien durant les travaux. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Décisions budgétaires modificatives

Par 13 voix pour et deux absentions le conseil décide d'alimenter de 1360 euros le compte de subventions aux organismes de droit privé..

A l'unanimité le conseil décide d'affecter la somme de 30000 euros au compte triennal 17, cette somme sera prise sur le compte 022

Association des majorettes lamuriennes

Par deux abstentions, un contre et douze pour, le conseil alloue une subvention de 1360 euros à cette association pour participer à l'achat des tenues. Il souhaite par contre que ces tenues restent la propriété de l'association

Loyer appartement de l'école

A l'unanimité, le conseil annule la délibération du 4 septembre 2008 pour le contrat de location de l'appartement de monsieur Georges Grobost directeur et il autorise le maire à signer un nouveau contrat de location à titre précaire et révocable avec monsieur Georges Grobost à partir du 1 septembre 2008 pour une durée d'un an avec loyer mensuel de 250 euros.

Questions diverses

- * Suite aux intempéries du 3 novembre, le conseil attend de voir si la procédure de catastrophe naturelle naturelle sera déclenchée pour la commune
- * A l'unanimité, le conseil autorise le maire a déposer une demande de subvention à la Caf de Villefranche sur Saône pour l'équipement de la garderie périscolaire; Il s'agit de l'achat de mobilier pour un montant de 3353,55 euros.
- * Recrutement de personnes en contrat à durée déterminée :
- * A l'unanimité, en raison de la création de la garderie périscolaire, le conseil autorise le maire à recruter une personne en CCD du 17 novembre jusqu'au 3 juillet pour assurer le fonctionnement de celle-ci (18 heures par semaine) ainsi qu'une personne pour 14 heures par semaine pour assurer le ménage de l'école durant cette même période. Enfin, il accepte l'augmentation du temps de travail de madame Danielle Giraud agent titulaire qui passera de 21h04 à 29 heures en raison de la présence de cette garderie.
- * Plantation d'une haie : A l'unanimité, le conseil accepte le projet de la plantation d'une haie le long du chemin qui monte au lotissement de Malleval dans sa partie récemment rénovée.
- * Tailles des arbres : le conseil accepte à l'unanimité, le devis de monsieur Rampon pour la taille des arbres de la commune, ce devis s'élève à 3218,49 euros
- * Bilan de la réunion du quartier de Malleval et des Combettes : 17 familles présentes , une réparation de trottoir pour un montant de 2895 euros est envisagée

PLU : Suite à la demande de certains membres du conseil, le maire propose de voter afin de pouvoir débattre de ce dossier à huis clos (9 voix pour et 6 abstentions). Après la sortie du public qui leu préalable a été informé de la chronologie du PLU, ce document d'urbanisme est analysé quartier par quartier. Après quoi, afin de procéder aux votes sur ce PLU, le maire ouvre de nouveau la séance au public. A l'unanimité le conseil accepte la délibération proposée concernant le bilan de concertation et celle arrêtant la requalification du POS en PLU

La séance est levée à 23h30

Le secrétaire de séance

Le Mairie

Ladislas POTOCKI

Bernard Rossier